ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 27343

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux anciens combattants sur les attentes de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance, comité départemental de Vaucluse. Cette Association a en effet lancé une vaste campagne nationale afin que soit reconnue comme journée nationale de la Résistance le 27 mai, date commémorant notamment le 27 mai 1943, qui vit la création du Conseil national de la Résistance placé sous l'autorité de Jean Moulin. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'État aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la Fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. S'agissant de l'institution d'une journée de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'État tient à préciser qu'à l'occasion de la réunion du Haut conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a tenu à marquer avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. Par ailleurs, cette année est marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires, jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27343
Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8109
Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 302